

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9

1296-026704-0003-04

eco/pli 86 POITIERS PIC 30.09.20 CI 1500
MME DUBARRY NADINE
39 BD DES ARDENNES
39 CITE DES MIMOSAS
65000 TARBES

La somme que vous devez
payer est supérieure à 300 €.
Vous devez la régler par
paiement en ligne ou par
prélèvement.

Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 22 452 375 140
Référence de l'avis : 20 65 4151908 86

Numéro de propriétaire : 436 D00124J

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBNCXG
MME DUBARRY NADINE FRANCOISE N

M PROP/INDIVIS MBB4ZJ
DUBARRY ROGER MARCEL

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2020**

758,00 €

Vous pouvez payer et adhérer au prélèvement à l'échéance en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous avant le 15/10/2020 à l'aide de l'enveloppe jointe au centre d'encaissement mentionné. Le prélèvement sera effectué dès réception.

Important : si vous avez fait une demande d'adhésion au prélèvement en 2020, celle-ci n'a pas pu être traitée par nos services en raison de la crise sanitaire. Veuillez nous en excuser.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Flashez ce code
avec l'application
« Impots.gouv » pour
payer par smartphone
ou tablette.



Mandat de prélèvement SEPA récurrent : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Partie à détacher suivant les pointillés

MME DUBARRY NADINE
39 BD DES ARDENNES
39 CITE DES MIMOSAS
65000 TARBES

ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT

DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 TAXES FONCIÈRES
20 65 4151908 86 C 221 2020 65028 15/10/2020

Montant : 758,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 30501
94974 CRETEIL CEDEX 9

*

Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
votre impôt ? »

206541519086 MME

DUBARRY N

↳ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

↳ **Par téléphone :**

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

↳ **Sur place :**

• pour le paiement de votre impôt :

SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9
Tél : 05 62 44 40 50

• pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 436 SOUYEAUX

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019		3,65%	%	5,06%	24,69%	0,196%	16,08%	0,0652%	
Taux 2020		3,65%	%	4,92%	24,69%	0,172%	16,22%	0,136%	
Adresse		21 RTE DE TARBES							
Base ①		1343		1343	1343	1343	1343	1343	669
Cotisation		49		66	332	2	218	2	
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisation 2019				66	332	2	218	2	669
Cotisation 2020		49		%	%	%	%	%	
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019		28,55%	%	28,92%	67,60%	0,695%	26,60%	0,304%	
Taux 2020		28,55%	%	27,55%	67,60%	0,649%	26,50%	0,631%	
Base terres non agricoles				63			79	63	
Base terres agricoles		63							
Cotisation 2019				17			21	0	56
Cotisation 2020		18		%	%	%	%	%	
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État					1		Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 16 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale				33
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt :				758

A 3 0 N
1536-TP-K - IMPRIMERIE NATIONALE 2020TIR168 - Septembre 2020 - 2020-05-PF 003 843